



Note n° 25 du 10 mai 2023, fête de sainte Estelle

Thème : Courtier en travaux : une aide à la définition et réalisation de travaux

Afin de vous aider dans la réalisation de vos projets, le pôle immobilier vous propose de découvrir et d'essayer le courtier en travaux.

1. Rôle du courtier

Le rôle d'un courtier en travaux est d'accompagner le client dans l'élaboration de son projet, de définir avec lui ses besoins, d'établir un cahier des charges ainsi qu'un pré chiffrage des travaux avec une base de prix à jour et contrôlés en permanence. Après cette étude, le courtier met en relation le client avec les professionnels du bâtiment qui correspondent au mieux à leur projet. C'est donc un métier de « **facilitateur de travaux** », le courtier est présent pour accompagner, conseiller le client et pour coordonner des équipes sérieuses qui se sont **engagées à respecter une charte qualité**.

2. Qui rémunère le courtier ?

C'est l'artisan qui cède une partie de sa marge en contrepartie de la démarche commerciale prise en charge par le courtier. Le client ne rémunère jamais le courtier quelle que soit la suite donnée aux devis.

3. Qu'est-ce qui garantit au client qu'il paye le prix juste ?

Le courtier a une bonne connaissance des prix pratiqués par chaque corps de métier sur son secteur et fait régulièrement jouer la concurrence pour obtenir ainsi le meilleur rapport qualité/prix. Ainsi passer par un courtier nécessite de lui faire confiance pour trouver le juste prix. Il ne vous proposera qu'un seul devis par corps d'état.

4. Le courtier assure-t-il le suivi des travaux ?

Le courtier n'a pas pour vocation d'assurer le suivi des travaux car il n'est pas maître d'œuvre. En revanche votre courtier peut vous proposer les services de maîtres d'œuvre si vos travaux le nécessitent pour assurer la mission de suivi. Néanmoins le courtier s'enquiert de la bonne exécution de travaux afin de vérifier que les entreprises qu'il a sélectionnées respectent bien la charte qualité.

5. Proposition

Vous n'avez pas le temps ?
Vous voulez un médiateur ?

Vous ne connaissez pas d'entreprises sérieuses ?
Vous voulez un seul interlocuteur ?

➔ Vous pouvez faire appel à **La Maison Des Travaux** qui dispose d'un réseaux national reconnu :

Soit par téléphone : **06.21.45.82.26**

Soit en laissant vos coordonnées sur le site : <https://hyeres.lamaisondetravaux.com/>



Les engagements de La Maison Des Travaux

1. Le courtier vous rappelle dans les 2 jours pour un rendez-vous d'analyse des besoins.
2. Le courtier accompagne ses artisans pour effectuer les métrés et définir le budget de vos travaux.
3. Le courtier vous remet les devis dans les 15 jours et vous aide dans l'analyse de ceux-ci.
4. Vous faites votre choix en toute liberté et démarrez les travaux avec l'entreprise sélectionnée.
5. Le courtier recueille votre appréciation du travail effectué au travers d'un questionnaire de satisfaction.

Les principaux domaines d'interventions de La Maison Des Travaux

Extérieur :	Intérieur :	Énergies renouvelables :	Modification de l'habitat :
<ul style="list-style-type: none"> • Fenêtres / Véranda • Charpente / couverture • Étanchéité • Gros Œuvre • Isolation • Plâtrerie • Ravalement 	<ul style="list-style-type: none"> • Alarmes / Courants faibles • Menuiserie • Ferronnerie • revêtements muraux • Peinture / Cloisons • Revêtement de sol • Électricité • Plomberie • Chauffage 	<ul style="list-style-type: none"> • Récup. eaux de pluie • Isolation thermique • Panneaux solaires • Géothermie • Plomberie Chauffage • Isolation phonique 	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement • Extension • Aménagement combles • Surélévation • Agencement intérieur • Cuisiniste

Je vous remercie pour votre engagement dans l'entretien des biens de l'Eglise diocésaine.

Alec Danguy des Déserts
Econome diocésain